



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 48'100.-
pour le remplacement des appareils de contrôle de la qualité de l'eau
des sources à Martel-Dernier**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

En 1995, un système de détection capable de mesurer la turbidité (matière en suspension comme du limon) et la charge organique (due à la présence de matière fécale, comme du lisier par exemple) est installé dans la station de pompage de Martel-Dernier.

Cette installation ouvre et ferme automatiquement les vannes des trois sources si l'eau n'est pas conforme. Elle a permis une amélioration sensible de la qualité de l'eau du réseau.

Depuis deux ans et particulièrement souvent ces derniers mois, le Conseil communal a eu des soucis au vu de l'âge de ce type d'appareil.

Cela s'est traduit par des réparations relativement coûteuses et vous l'avez certainement remarqué aux robinets, par une qualité d'eau parfois douteuse.

Récemment, suite à des orages violents, la foudre et des surtensions ont eu définitivement raison de ces appareils, les pièces de rechanges n'existant plus.

Pour dépanner la commune des Ponts-de-Martel, l'entreprise concernée a gracieusement prêté un appareil de remplacement et chiffré une proposition de remplacement.

Le principe est identique mais plus rapide et précis dans la mesure de la qualité des trois sources successivement.

La partie "prise d'eau" pour les mesures sera révisée et adaptée.

Au vu des expériences réalisées ces treize dernières années et pour répondre aux exigences actuelles de la loi sur les denrées alimentaires, le Conseil communal vous propose de changer cette installation.

Pour éviter les dégâts liés à la foudre et aux surtensions, la présente demande de crédit inclut l'équipement de la station de pompage de Martel-Dernier en conséquence.

Le Conseil communal vous propose d'installer un appareil de transmission par SMS aux fontainiers leur permettant en tout temps d'être informés sur l'état des sources.

Une partie de cet investissement doit permettre d'éviter quelques déplacements (8 km), donc de l'énergie et du temps.

Ce boîtier de transmission est compatible avec l'automatisation complète à venir du réseau d'eau potable.

Les devis s'articulent ainsi :

Appareils de mesure :	Fr.	31'597.-
Montage, mise en service, instructions :	Fr.	2'000.-
Transmission des données et alarmes :	Fr.	6'000.-
Parafoudre et para surtensions :	Fr.	4'000.-
<u>Divers et imprévus :</u>	Fr.	<u>4'503.-</u>
Total :	Fr.	48'100.-

Le service cantonal de la protection de l'environnement (SCPE), par l'intermédiaire du fonds cantonal des eaux, allouera très certainement une subvention de l'ordre de 20%.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

